

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt et un, le treize avril, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, M. Arnaud GINTRAC, Mme Stéphanie JALADIS, M. Philippe COUTY, M. Sébastien COURNIL, M. Jean Luc PLANCHE, Mme Laurence MEYNARD, Mme Sophie ROUVEL, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, Mme Caroline LABORDE, Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Étaient absents excusés : M. Jérôme ROGATION, Mme Brika VACHER, M. Yannick CLEYRAT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Jérôme ROGATION en faveur de M. Alain HYOT, Mme Brika VACHER en faveur de M. Daniel LE MAO, M. Yannick CLEYRAT en faveur de M. Jean Luc PLANCHE.

Secrétaire : M. Alain HYOT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 11 février 2021. Aucune modification n'est apportée. Le procès verbal est signé.

Monsieur le Maire demande au Conseil de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Création Futsal

- Convention de prestation entre Commune ANTONNE/Commune ESCOIRE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

La séance est ouverte.

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-011 : Vote Compte Administratif 2020-COMMUNE**

#### **Affectation résultats**

Le Compte Administratif COMMUNE 2020 se présente comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées :	621.837,24 €
Recettes réalisées :	754.648,08 €
s/total	132.810,84 €

Excédent N-1 : 291.397,06 €

Résultat Global  
de Fonctionnement : 424.207,90 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées :	442.110,51 €
Recettes réalisées	314.012,87 €
s/total	128.097,64 €

Solde Invest. N-1 31.572,44 €

Résultat clôture D001 : 96.525,20 €

Restes à réaliser Dépenses =	110.000 €
Restes à réaliser Recettes =	0

**D001** le besoins de financement de la section investissement = **96.525,20 €**  
Les Restes à réaliser étant de = 110.000 €

le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif COMMUNE de l'exercice 2020 décide d'affecter les résultats comme suit :

Couverture de financement C/ 1068 = **206.525,20 €**  
C/002 Reste sur excédent de fonctionnement = **217.682,70 € .**

Adopté à l'unanimité.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-012 : Vote Compte de Gestion 2020 - COMMUNE**

Le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Périgueux Municipale et doit correspondre aux dépenses et recettes du compte administratif 2020.

Le Maire propose au Conseil, après examen des écritures 2020 du Trésorier, et considérant que ceux-ci sont en concordance avec le Compte Administratif 2020, d'approuver le compte de gestion.

Adopté à l'unanimité.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-013 : Vote Compte de Gestion 2020 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres du compte de gestion Assainissement 2020, établi par Monsieur le Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Compte de Gestion ASSAINISSEMENT 2020, est approuvé à l'unanimité.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-014 : Vote des Taxes**

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (25,98 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 50,09 % (soit le taux communal de 2020 : 24,11 + le taux départemental de 2020 : 25,98%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB et de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TAUX TFPB : **50,09 %**  
TAUX TFPNB : **82,84 %.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS  
15 POUR

0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-015 : Vote des subventions communales**

Chaque subvention est votée individuellement et est inscrite au compte 6574 du budget :

ASSOCIATIONS	MONTANT	VOTE
Association des Ecoles	600 €	15 POUR
Association de Chasse	1500 €	15 POUR
Trelissac-Antonne Football Club	4000 €	15 POUR
banque Alimentaire	400 €	15 POUR
Club Accueil Rencontre	500 €	15 POUR
Ligue contre le cancer	400 €	15 POUR
Anciens combattants	200 €	15 POUR
Association Qualité de Vie	500 €	14 POUR
Association CDIFF	200 €	15 POUR
FNACA	50 €	15 POUR
Association Croix de Guerre	30 €	15 POUR
Association Alzheimer	200 €	15 POUR
Association Ludo & Compagnie	300 €	15 POUR
Association Pétanque Antonnaise	800 €	15 POUR
Association Lecture pour doudou	200 €	15 POUR
Association retraités Agricole	50 €	15 POUR
MNOP	1200 €	15 POUR
SINFONIA	1000 €	15 POUR
	<b>12.130 €</b>	

Adopté à l'unanimité.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : Etat récapitulatif annuel des indemnités.**

Etat annuel des indemnités des élus municipaux

ANNEE 2020

		Indemnités perçues au titre du mandat		
Nom et prénom	FONCTION	Indemnités de fonction perçues – Montant BRUT	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
de JANVIER à MAI 2020				
LE MAO Daniel	Maire	7.090,40	0	0
HYOT Alain	Adjoint	2.858,70	0	0
GINTRAC Arnaud	Adjoint	2.001,10	0	0
LIAUD Claudie	Adjointe	2.858,70	0	0
COUTY Philippe	Conseiller ayant délégation	943,20	0	0
DASSAS Marie	Conseillère ayant délégation	943,20	0	0
de JUIN à DECEMBRE 2020				
LE MAO Daniel	Maire	11.167,28	0	0
HYOT Alain	Adjoint	4.796,36	0	0
GINTRAC Arnaud	Adjoint	4.842,09	0	0
DENIS PALEM Sylvie	Adjointe	4.948,82	0	0
MEYNARD Laurence	Adjointe	4.948,82	0	0
PLANCHE Jean Luc	Conseiller délégation	1.695,75	0	0
COURNIL Sébastien	Conseiller délégation	1.695,75	0	0

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-016 : Vote Budget 2021- COMMUNE**

Le budget COMMUNE 2021 se présente de la manière suivante :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011- charges à caractère général	155.200,00 €	013-atténuation de charges	0 €
012- charges de personnel	282.000,00 €	70- produits des services	2.350,00 €
65- charges de gestion courante	227.830 €	73-impôts et taxes	501.455,00 €
66- charges financières	19.600,00 €	74-dotations et participations	249.944,00 €
67 – charges exceptionnelles	2.300,00 €	75-autres produits gestion courante	5.500,00 €
<i>S/total</i>	<i>686.930,00 €</i>	76-produits financiers	0
023-virement sect° investissement	289.228,70 €	77-produits exceptionnels	300,00 €
042- opération ordre	1.073,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>977.231,70 €</b>	<i>S/total</i>	<i>759.549,00 €</i>
		R002-résultat reporté	217.682,70 €
		<b>TOTAL</b>	<b>977.231,70 €</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
20- Immobilisations incorporelles	4.140,00 €	13 – Subvention investissement	85.850,00 €
204- Subventions équipement	8.000,00 €	10- Dotation	91.000,00 €

21-immobilisations corporelles	155.900,00 €	1068	206.525,20 €
Opération Equipement	129.611,70 €	024-produits de cessions	500,00 €
RAR	110.000,00 €	s/total	383.875,20 €
<i>S/total</i>	<i>407.651,70 €</i>	021-virement sect° fonctionnement	289.228,70 €
16-Emprunts	170.000,00 €	040- opération ordre	1.073,00 €
<i>S/total</i>	<i>577.651,70€</i>	R001	0
D001-Solde exécut° reporté	96.525,20 €	<b>TOTAL</b>	<b>674.176,90 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>674.176,90 €</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget 2021, à l'unanimité.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-017 : Convention d'occupation d'un local communal -Cabinet Infirmier**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition d'un local communal situé 3 Place André Chastel – Maison des Associations.

Cette convention sera établie entre la Commune d'Antonne-et-Trigonant et Mesdames CASTAGNER Claire et TAIBOUNI BESSE Estelle afin que celles-ci exercent leurs activités d'infirmières.

Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux.

*Convention ci-jointe.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-018 : Redevance d'occupation d'un local communal.**

Dans le cadre de l'occupation par Mesdames CASTAGNER Claire et TAIBOUNI-BESSE Estelle, d'un local communal situé 3 Place André Chastel - Maison des Associations, afin d'y exercer leur activité d'infirmière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance due au titre de cette occupation.

Montant de la redevance : 280 €

Versement : mensuel

Date effet : 01/04/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-019 : Convention de modernisation du parc d'éclairage public.**

Le diagnostic complet des installations d'éclairage public réalisé par le SDE 24 a mis en évidence une vétusté importante des installations, de l'ordre de 33 %.

Face à ce constat et aux évolutions réglementaires et technologiques introduites par l'arrêté du 27 décembre 2018, le SDE 24 a établi une stratégie pour pouvoir accompagner les communes dans la modernisation de leur parc d'éclairage public.

Dans la continuité de la refonte du Règlement d'Intervention, le SDE 24 propose aujourd'hui à l'ensemble des communes une convention adaptée à leurs besoins propres en matière d'éclairage public, afin de les accompagner dans la

modernisation de leur parc, avec pour finalité, des économies d'énergie, et donc un allègement des factures d'électricité pour ce poste.

Cette convention est aujourd'hui proposée sur les bases suivantes :

- Réflexion de la commune sur la rationalisation du parc et des horaires de fonctionnement,
- Estimation des travaux à réaliser et des économies d'énergie correspondantes,
- Définition d'un plan (pluriannuel) de travaux et engagement réciproque sur un montant (annuel) de travaux,
- Régularisation du transfert des biens mis à disposition (inventaire).

Il est proposé :

- de retenir une durée de réalisation des travaux de 5 ans et de démarrer ces travaux en 2022, pour un montant estimatif annuel moyen de 25.000 €/an.
- d'autoriser le Maire à signer la convention de modernisation du parc d'éclairage public et le procès-verbal de mise à disposition des biens avec le SDE24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-020 : Motion projet HERCULE**

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Parce que l'énergie est un bien de première nécessité et au cœur du défi climatique et parce que le climat est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au cœur de la politique énergétique du pays.

Or le projet de réorganisation d'EDF baptisé « HERCULE » qui vise à séparer l'entreprise publique en deux entités d'ici 2022 est le démantèlement et la vente à la découpe de notre modèle énergétique français.

Hercule a pour projet de créer d'un côté un EDF Bleu comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport de l'électricité et de l'autre un EDF Vert, partiellement privatisé et introduit en bourse à hauteur de 35 % (ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs) comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, les activités d'outre-mer...

En revanche, la branche « EDF Vert » serait partiellement privatisée et introduite en bourse à hauteur de 35 %, ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs, ce qui serait catastrophique pour nos réseaux de distributions d'électricité. Or les réseaux sont des piliers du système énergétique français. Ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est l'énergie sous ses différentes formes.

La valorisation d'« EDF vert » reposerait essentiellement sur celle d'Enedis, qui est assise sur le monopole dont il dispose aujourd'hui de par la loi avec les contrats de concessions avec les collectivités. Qui dit contrat de concession rappelle que les réseaux de distribution n'appartiennent pas à ENEDIS mais aux autorités concédantes (communes ou syndicats d'énergies).

Or ce schéma présente de risques majeurs pour EDF, nos inquiétudes portent sur la place d'Enedis dans « EDF Vert » et la structure du capital d'« EDF vert ».

Comment sera assurée la gestion de nos réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement leur réparation si des objectifs de rentabilité sont donnés par les nouveaux actionnaires. N'y aurait-il pas transfert de propriété de nos réseaux au profit d'EDF vert afin de revaloriser les actifs de cette nouvelle structure ?

En effet, les collectivités pourront décider de confier cette distribution à une entreprise privée, qui appliquera non seulement ses propres tarifs mais qui ne desservira pas tous les territoires de la même façon.

Le seul intérêt de ce projet est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour financer les activités de services.

La commune de ANTONNE-ET-TRIGONANT affirme qu'EDF doit être le bras armé d'une politique publique de l'énergie pour l'Etat.

Le projet HECULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distribution pour notre territoire et nos concitoyens

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

S'OPPOSE au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-021 : Désignation Référents Incendie.**

Dans le cas du SMO DFC 24, les Comités Communaux Feux de Forêt peuvent être créés dans chaque commune adhérente du Syndicat.

Il est demandé de désigner des bénévoles référents qui connaissent le terrain en cas d'incendie.

Messieurs PLANCHE Jean Luc et CLEYRAT Yannick se proposent d'être les référents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-022 : Création Futsal**

Vu l'intérêt de réaliser un terrain de futsal,

Vu les éléments d'information fournis par M. le Maire,

Le Conseil municipal d'Antonne et Trigonant

- valide le principe de création d'un terrain de futsal,
  
- autorise M. le Maire à négocier avec le Département une procédure de mandat de maîtrise d'ouvrage par laquelle le Département serait chargé de l'ensemble des démarches techniques, juridiques et financières nécessaires à la réalisation de l'opération à l'issue de laquelle la commune prendrait livraison du terrain, propriété communale,
  
- mandate M. le Maire pour négocier avec M. le Président du Conseil départemental les conditions financières de réalisation de l'opération,
  
- demande, avant validation de l'opération, que la convention de mandat négociée avec le Département lui soit soumise pour approbation.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-023 : Convention de prestation entre Commune ANTONNE/Commune ESCOIRE**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de prestation établi entre la Commune de Antonne et la Commune d'Escoire.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **INFORMATION : Informations diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget du SIVS a été approuvé lors de la réunion du Comité Syndical en date du 12 avril.

Il se présente comme suit :

### **FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
011-charges à caractère général	66.250,00 €	013-atténuation de charges	500,00 €
0012-charges de personnel	131.580,00 €	70-produits des services	25.000,00 €
65-charges de gestion courante	13.300,55 €	74-dotations et participations	172.049,76 €
		77- Produits exceptionnelles	250,00 €
		s/total	197.799,76 €
		R002-résultat reporté	13.330,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>211.130,55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>211.130,55 €</b>

### **INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
D001-Solde execut° reporté	0		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

---



## **Récapitulatif des délibérations prises :**

MA-DEL-2021-011 : Vote Compte Administratif 2020-COMMUNE

Affectation résultats

MA-DEL-2021-012 : Vote Compte de Gestion 2020 - COMMUNE

MA-DEL-2021-013 : Vote Compte de Gestion 2020 - ASSAINISSEMENT

MA-DEL-2021-014 : Vote des Taxes

MA-DEL-2021-015 : Vote des subventions communales

MA-DEL-- : Etat récapitulatif annuel des indemnités.

MA-DEL-2021-016 : Vote Budget 2021- COMMUNE

MA-DEL-2021-017 : Convention d'occupation d'un local communal -Cabinet Infirmier

MA-DEL-2021-018 : Redevance d'occupation d'un local communal.

MA-DEL-2021-019 : Convention de modernisation du parc d'éclairage public.

MA-DEL-2021-020 : Motion projet HERCULE

MA-DEL-2021-021 : Désignation Référents Incendie.

MA-DEL-2021-022 : Création Futsal

MA-DEL-2021-023 : Convention de prestation entre Commune ANTONNE/Commune ESCOIRE

MA-DEL-- : Informations diverses

**Signatures des membres présents :**

M. Daniel LE MAO (Président de séance)		M. Alain HYOT (Secrétaire de séance)	
M. Arnaud GINTRAC		Mme Stéphanie JALADIS	
M. Philippe COUTY		M. Sébastien COURNIL	
M. Jean Luc PLANCHE		Mme Laurence MEYNARD	
Mme Sophie ROUVEL		Mme Virginie SIOSSAC MOULINE	
Mme Caroline LABORDE		Mme Sylvie DENIS-PALEM	
M. Jérôme ROGATION	ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Alain HYOT)	Mme Brika VACHER	ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Daniel LE MAO)
M. Yannick CLEYRAT	ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Jean Luc PLANCHE)		

**Séance du 13/04/2021 clôturée à 20h35**